

## Public

L'EMAS intervient auprès des professionnels de l'éducation.

Pour des élèves qui bénéficient ou non d'une notification de la CDAPH.

L'EMAS peut répondre à tous les types de handicap.

Tous les établissements scolaires publics et privés sous contrats, de la maternelle au secondaire, des Alpes-Maritimes.

## Nos missions

- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap.
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile.
- Conseiller et participer à des actions de sensibilisation.
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.

Contactez  
Nous

**EMAS**

**Pôle enfance - APREH**

64 Av. de la Corniche Fleurie  
06200 Nice

[equipe.mobile@apreh.org](mailto:equipe.mobile@apreh.org)



**E**quipe **M**obile  
d'**A**ppui médico-social  
pour la **S**colarisation

En collaboration avec :



des enfants  
à besoins éducatifs  
particuliers

**APREH**

# Bâtir une école **pour TOUS !**

## L'équipe MOBILE

### en faveur de la collaboration école / médico-social

### Sécuriser les parcours des élèves

#### Quand contacter l'EMAS ?

- Quand les ressources de niveau 1 ont déjà été mobilisées.
- En cas de questionnements concernant un ou plusieurs élèves dans l'établissement.
- Pour un accompagnement éprouvant qui tend vers une situation critique.
- Lorsqu'il y a un risque de rupture de parcours pour un enfant en situation de handicap.
- Avant d'accueillir un élève ayant des besoins particuliers.

#### Niveau d'intervention

L'EMAS est une équipe d'intervention de niveau 2.

Elle ne se substitue pas aux ressources existantes (RASED, enseignants ressources, établissement ou service médico-social, professionnels de santé intervenant déjà dans l'établissement scolaire) mais agit en complément de ceux-ci si besoin.

#### Modalités possibles d'intervention de l'EMAS

- Préconiser des aménagements et des pistes d'accompagnement au travers :
  - de temps d'échange avec l'équipe enseignante.
  - d'observation en classe.
  - de lien avec les partenaires extérieurs accompagnant l'enfant.
- Participer à des réunions d'Équipe Éducative ou Équipe de Suivi de Scolarisation.
- Animer des temps de sensibilisation ou de formation à destination de la communauté éducative.

#### Composition de l'équipe

Sous l'autorité du directeur du Pôle Enfance de l'APREH :

- 1 Chef de service
- 4 Éducateurs spécialisés et/ou éducateurs de jeunes enfants
- 1 Psychologue spécialisé en neuropsychologie

#### Saisine

Contactez l'EMAS par mail :

[equipe.mobile@apreh.org](mailto:equipe.mobile@apreh.org) pour obtenir le formulaire de demande d'intervention.

Transmettre ce formulaire :

- à l'EMAS
- au chef d'établissement / directeur
- à l'IEN de secteur

Après analyse de la situation, l'IEN-ASH et l'EMAS valident ou non l'intervention.

#### **A noter :**

*La famille devra autoriser l'observation en classe et/ou la prise de contact avec les partenaires intervenant auprès de l'enfant.*